



BULLETIN DE SANTE DU

VEGETAL

Viticulture

EDITION MIDI-PYRENES

Cahors - Lot

N°10 – 21 juin 2022













Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Comité de validation : Syndicat de Défense des vis AOC Cahors, Chambre d'agriculture du Lot, Chambre régionale d'Agriculture d'Occitanie, DRAAF Occitanie, SODEPAC, Vinovalie Cave des Côtes d'Olt



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

A retenir

MILDIOU Présence de symptômes sur tout le vignoble, mais bien plus

impactante en vallée ouest.

BLACK-ROT Les symptômes se développent rapidement. Restez très vigilants

avec les pluies annoncées.

CICADELLE VERTE La vigilance doit être maintenue

VERS DE LA GRAPPE Le vol est en cours, les pontes sont visibles. Les 1ères perforations

devraient être observées la semaine prochaine.

OIDIUM La phase de sensibilité est toujours en cours

FLAVESCENCE DOREE T2 en AB du 17 au 29 juin ; T3 en AB du 27 juin au 9 juillet

T2 en conventionnel du 21 juin au 3 juillet

https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/dates-d-interventions-pour-

les-traitements-obligatoires-2022-a7160.html

XYLELLA FASTIDIOSA Aucun cas de Xylella fastidiosa découvert sur vigne en Occitanie à

ce jour. Dans le monde, il n'a jamais été rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce multiplex, seule sous-espèce présente en Occitanie. Plus d'informations en annexe (focus Xylella

fastidiosa).

METEO

Les faits marquants de la semaine écoulée

Un orage a eu lieu ce week-end donnant entre 4 et 7mm d'après les points météorologiques de notre réseau. Les températures ont été particulièrement élevées en fin de semaine.

Pour les prochains jours

Cette semaine s'annonce perturbée.

	Mer 22	Jeu 23	Ven 24	Sam 25	Dim 26	Lun 27	Mar 28
Températures	18-26	16-28	16-25	15-25	15-24	14-26	16-29
Tendances							



STADES PHENOLOGIQUES

L'enchaînement des stades est rapide.



Code couleur:

Stade majoritaire Stade présent mais minoritaire

Grains de

pois

Tout début

fermeture

Grains de

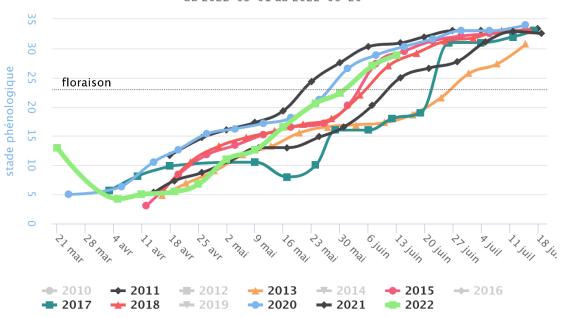
plomb

Grains de pois

Fermeture de la grappe

Photos CA81

du 2022-03-01 au 2022-06-20



Evolution des stades phénologiques comparativement aux années précédentes

MILDIOU (Plasmopara viticola)

Situation au vignoble

Les symptômes sont présents sur feuilles mais aussi sur grappes. Ils progressent encore notamment sur les témoins non traités. Globalement, au vignoble, la pression est contenue et se cantonne à une tache par ci par là. Néanmoins, la situation est beaucoup plus explosive et inquiétante dans la vallée entre Anglars et Soturac. Sur ce secteur, des parcelles sont très touchées sur feuilles et sur grappes.

Modélisation (Potentiel système IFV)

POINTS DE VIGILANCE : La modélisation est réalisée à partir de 4 points météorologiques. En aucun cas, elle ne peut refléter toute l'hétérogénéité des pluies qui ont lieu essentiellement sous forme d'orages, cette année.



De plus, la modélisation porte sur des événements contaminants pré-épidémiques et épidémiques mais ne tient pas compte du phénomène de repiquages. Ceci peut générer des pressions sur le terrain plus fortes que celles prédites par le modèle.

✓ Situation jusqu'au 20 juin (J)

	Pression	mildiou	Contamination		
	Evolution	Niveau à J	Туре	Date	Extériorisation
Anglars					Les contaminations
St Vincent Rives d'Olt	Stable ou en hausse	Faible	-		des 8 et 12 juin
Sauzet				-	devraient être
Soturac					visibles depuis les 17
Socurac					et 19 juin

✓ Simulation du 21 au 28 juin

	Pression	on mildiou	Contamination			
	Evolution	Niveau à J+7	Туре	Cumul nécessaire sur parcelles saines	Extériorisation	
Anglars				>50 mm cumulés		
St Vincent Rives d'Olt	En hausse	moyenne	épidémique	ou 20 mm en une	_	
Sauzet	ETTTIAGSSC	moyenne	cpideimque	seule fois		
Soturac				seule 1015		

Évaluation du risque : Des symptômes sont présents.

Des contaminations ont eu lieu lors des orages du week-end dernier et les sorties sont en cours. La semaine s'annonce perturbée, restez vigilants lors de chaque épisode pluvieux. Des contaminations et des repiquages sont possibles.

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

Techniques alternatives: L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Liste des produits de bio-contrôle : https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole

BLACK ROT (Guignardia bidwellii)

• Éléments de biologie

La nouaison est le stade de sensibilité maximal des grappes au black-rot. Une contamination à ce stade peut entraîner des symptômes sur baies même en l'absence de symptômes importants sur feuilles. La forte sensibilité des grappes perdure jusqu'à la fermeture complète de la grappe

Situation au vignoble

La présence de symptômes est régulière. Ils progressent cette semaine, et deviennent significatifs, notamment sur les témoins non traités. Au vignoble, la pression est contenue, pour le moment...





Symptômes de black-rot sur témoin non traité – Photos CA46



Évaluation du risque : Les sorties prévues sont bel et bien là. Restez très vigilants car de nouvelles pluies orageuses sont prévues cette semaine.

OIDIUM (Erysiphe necator)

• Éléments de biologie

La sensibilité des grappes est effective jusqu'au stade « fermeture de la grappe ».

Pour rappel, la durée d'incubation de cette maladie est longue et les contaminations sont généralement visibles, 3 semaines à 1 mois après la phase de contamination.

Situation au vignoble

Pas d'évolution cette semaine, ce bio-agresseur est maîtrisé.

Évaluation du risque : La phase de sensibilité est toujours en cours. Restez vigilants.

Techniques alternatives: L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle: https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole

VERS DE LA GRAPPE (Lobesia botrana)

Situation au vignoble

Les captures se poursuivent en tous secteurs avec de forts piégeages. Des pontes sont visibles.

Modélisation

Le dépôt des pontes est en cours et les L1 devraient être visibles.

Évaluation du risque : Le vol est en cours sur tous les secteurs. Les œufs sont visibles. Surveillez les pontes et l'arrivée du stade tête noire afin de gérer au mieux la G2.

Techniques alternatives: Confusion sexuelle.



Stade tête noire - Photo IFV

CICADELLE VERTE (Empoasca vitis)

Situation au vignoble

Les populations larvaires sont présentes ainsi que les adultes. Les symptômes ont progressé.

Évaluation du risque : Risque moyen à fort. Surveillez vos parcelles.

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes mais les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure.

Seuil indicatif de risque : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place



Symptômes sur feuilles – Photo Sodepac



FLAVESCENCE DOREE (Scaphoideus titanus)

Situation au vignoble

Des larves sont observées au vignoble.

Évaluation du risque : Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :

T1	du 7 au 19 juin	Terminé
T2	en conventionnel : 14 jours après le T1 (21 juin au 3 juillet) en AB : 10 jours après le T1 (17 au 29 juin)	En cours En cours
Т3	 en conventionnel: à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque et de manière obligatoire sur les communes de Parnac, Pradines et Mercuès. en AB: 10j après le T2, selon analyse de risque (27 juin au 9 juillet) 	A définir Prochainement

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet aux larves de cicadelles de remonter dans la végétation. Il faut épamprer avant les traitements afin d'en augmenter l'efficience.

DIVERS

Des brulures de traitement sont visibles sur grappes et sur feuilles.



Brulures sur baies - Photo CA46

Prochain BSV, le 28 juin

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, SODEPAC, CAPEL, Vitivista, Vinovalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Focus Xylella fastidiosa rédigé par la DRAAF Occitanie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



FOCUS XYLELLA FASTIDIOSA

La bactérie *Xylella fastidiosa* est présente en Occitanie, elle a été découverte pour la première fois en septembre 2020 à Trèbes (Aude), dans un établissement de production et de revente de végétaux d'ornement aux particuliers. En Occitanie, les zones délimitées pour *Xylella fastidiosa* s'étendent en mai 2022 sur 35 226 ha dans l'Aude, et 2 064 ha dans le Gard. Dans ces zones qui incluent l'ensemble des végétaux trouvés positifs ainsi qu'une « zone tampon », des mesures spécifiques de lutte et de surveillance renforcée sont mises en place.

Cette bactérie phytopathogène :

- est transmise et véhiculée par des insectes vecteurs (piqueurs suceurs de sève brute),
 par la plantation de plants contaminés, par les plaies de taille (outils contaminés) ou par d'autres blessures;
- n'a pas d'effet sur les Hommes ou les animaux ;
- a un large spectre de végétaux hôtes (655 espèces végétales hôtes dans le monde / mortelle pour près de 200 végétaux) tels que les arbres fruitiers (fruits à noyaux), la vigne, les oliviers, les agrumes, les chênes, la luzerne, certaines espèces ornementales...

En Occitanie, seule la sous-espèce *multiplex* a été détectée, principalement sur faux-genêt d'Espagne (*Spartium junceum*), lavande (*Lavandula spp.*), amandier (*Prunus dulcis*), luzerne (*Medicago sativa*) et coronille glauque (*Coronilla valentina*). La surveillance et la lutte se concentrent sur les espèces végétales reconnues sensibles à cette sous-espèce de la bactérie.

La liste de ces espèces végétales est consultable en suivant ce lien :

https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-actualisation-de-la-liste-des-vegetaux-hotes-et-specifies-20-a6392 .html

Evaluation du risque : A ce jour, aucun cas de *Xylella fastidiosa* n'a été découvert sur vigne en France.

Dans le monde, il n'a jamais été rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce *multiplex*, seule sous-espèce présente en Occitanie.

Seule la sous-espèce fastidiosa est identifiée comme une menace pour la vigne.

Les symptômes sur vigne

La vigne est sensible à la sous-espèce *X. fastidiosa subsp. fastidiosa*, responsable de la **maladie de Pierce**. Différents types de symptômes peuvent ainsi être observés. A titre d'exemples :

- 1. Chute des feuilles avec le pétiole restant accroché au sarment ;
- 2. Brûlures foliaires puis dessèchement du rameau voire dans le cas le plus grave la mort de la plante entière ;
- 3. Chloroses foliaires et taches nécrotiques ;
- 4. Jaunissement voire rougissement du feuillage;
- 5. Dessèchement marginal du limbe;
- 6. Nanisme de la plante.







Symptômes sur cépage chardonnay – Photo Pr Naser Symptômes sur feuille – Photo J. Clark, Université de Californie Amanifar Shahrekord (Iran)





Défaut d'aoutement - Photo ANSES

Pétiole persistant – Photo : J. Clark et A.H. Purcell, Université de Californie

Que faire en présence d'un foyer ?

Xylella fastidiosa est un organisme de quarantaine prioritaire. D'après le règlement (UE) 2016/2031, son

incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne, rendant obligatoires la surveillance et la lutte contre la bactérie sur tout le territoire européen.

La réglementation européenne spécifique à *Xylella fastidiosa* (règlement (UE) 2020/1201) précise les dispositions visant à empêcher l'introduction et la propagation de la bactérie dans l'UE. La stratégie de surveillance et de lutte repose sur le triptyque suivant :

- une surveillance et une détection précoce de la présence de la bactérie dans l'ensemble du territoire;
- l'éradication de l'organisme nuisible par <u>destruction des végétaux contaminés et suspects</u> dans les zones infectées ;
- la restriction de mouvement des végétaux sensibles provenant des zones délimitées.

<u>L'arrêté national du 19 octobre 2020</u> relatif aux mesures de lutte à mettre en œuvre contre *Xylella fastidiosa* renvoie aux dispositions européennes et prévoit que le préfet de région établisse les zones délimitées.



Pour les foyers de l'Aude et du Gard, <u>l'arrêté signé le 3 mai 2022</u> par le Préfet de la région Occitanie définit une zone délimitée autour des végétaux infectés. La zone délimitée regroupe une zone infectée (ZI) d'un rayon d'au moins 50 m et une zone tampon (ZT) d'un rayon d'au moins 2,5 km au-delà de la zone infectée. L'arrêté précise la liste des communes concernées.

Les inspections se poursuivent, sous l'égide des services de l'Etat, pour renforcer la surveillance des végétaux hôtes sur tout le territoire régional, dans les différents compartiments végétaux (zones agricoles, milieux naturels et semi-naturels, établissements producteurs ou revendeurs de végétaux destinés à la plantation).

Pour informer, sensibiliser et formuler des préconisations afin de prévenir toute introduction et expansion de la maladie sur notre territoire, une nouvelle campagne de communication est déployée chaque année.



L'Italie, l'Espagne et le Portugal sont touchés par la bactérie.

Dans l'Union européenne, la sous-espèce *Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa* n'est présente que dans les îles Baléares (Espagne).

Soyez vigilants avec les plantes en provenance de ces pays.



En cas de suspicion de foyer, contactez rapidement la DRAAF Occitanie. Une adresse de messagerie dédiée a été mise en place :

xvlella-2020.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

• Pour plus d'informations

Site internet Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

https://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-mortelle-pour-200-especes-vegetales

Site internet DRAAF Occitanie :

https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/vigilance-vis-a-vis-de-xylella-fastidiosa-occitanie-r282.html